



Publié sur *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>)

Le bien-être au travail : 1 % de croissance en plus

Olivier Pastré et Alexandre Jost - Quel est le plus sûr moyen de relancer la croissance en France aujourd'hui ? La consommation ? Impossible. L'investissement ? Même pas en rêve. Les exportations ? Hélas non. La principale - sinon la seule - solution tient en l'éventuelle volonté des ouvriers, des employés et des cadres des entreprises françaises de produire plus à rémunération quasi constante.

Le diagnostic est aisé mais la solution, en cette période de démoralisation et - pire - de défiance, paraît inaccessible. Et pourtant : la voie est toute tracée et grande ouverte.

Il suffirait que, pour la majorité des salariés, le travail ne soit plus assimilé à son origine latine de torture (« tripaliare ») pour que la productivité du travail se redresse et permette à la France de faire jeu égal avec ses concurrents les plus menaçants. Ayant procédé à une recension quasi exhaustive des études économiques consacrées au lien entre le bien-être et l'efficacité productive, notre conviction est faite : l'amélioration des conditions de travail - définie au sens le plus large - pourrait conduire à une amélioration très sensible de l'efficacité de nos entreprises. Sans qu'il soit possible de chiffrer au milliard d'euros près ce gain de performance, une première estimation laisse à penser que le gain de croissance serait ainsi voisin de 1 %. Quand notre ministre des Finances s'interroge sur les quelques dixièmes de pourcent qui nous séparent de la récession en 2013, cette différence de 1 % mérite, à tout le moins, l'attention.

Mais pourquoi le bien-être au travail s'est-il autant dégradé dans le passé récent ? La réponse est assez simple. La dégradation des conditions de travail dans de nombreuses entreprises - pas toutes - est, comme la financiarisation excessive de l'économie, le pur produit d'une dérégulation menée sans aucun contrôle. Et, bien sûr, la crise n'a fait qu'amplifier ce phénomène au-delà du raisonnable. De ce point de vue, les fermetures d'usines et les délocalisations ne sont que la partie émergée de l'iceberg social, dont

l'importance - toute relative à l'échelle macroéconomique - masque la montée presque continue du phénomène massif de mal-être au travail que symbolise - assez mal - le concept de « stress ».

Cette tendance ne doit, certes, pas faire oublier les efforts que de nombreuses entreprises, conscientes du problème, ont fournis pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés, persuadées, au-delà de toute morale, que le bien-être au travail est source d'efficacité. C'est vrai d'entreprises privées (L'Oréal et Danone par exemple) comme d'entreprises publiques (la SNCF et La Poste notamment).

Que faire pour récupérer ce 1 % de croissance qui serait plus que bienvenu ? D'abord accepter l'évidence : le phénomène de bien-être au travail est très largement méconnu et doit, de toute urgence, donner lieu à des recherches permettant d'établir de manière plus précise ses contours. Simultanément, il appartient, à l'Etat, aux universités comme aux entreprises, d'intervenir. Laissons les entreprises prendre conscience des pertes qu'elles subissent aujourd'hui en sous-estimant l'ampleur de ce phénomène et faisons leur confiance pour rétablir l'équilibre dès lors qu'elles réaliseront que c'est leur rentabilité et donc le bien-être de leurs actionnaires qu'elles mettent ainsi indirectement en péril.

C'est également aux universités et aux écoles d'agir. L'entreprise que l'on enseigne aux étudiants en gestion ou en économie est une entreprise soit contrainte et qui doit se plier à des injonctions de responsabilité sociale (RSE), soit à domaine défensive, qui cherche à prévenir les suicides. En revanche, l'entreprise que l'on pourrait nommer positive, c'est-à-dire qui s'intéresse -pour la performance - humainement et stratégiquement au bien-être de ses collaborateurs n'a pas encore trouvé sa place dans les enseignements universitaires.

Quant à l'Etat, il est urgent qu'il intervienne mais de manière prudente. Il n'est besoin ni d'aucune loi nouvelle ni d'aucun impôt nouveau. Il suffirait seulement - mais c'est déjà beaucoup - de faire appliquer de manière stricte le cadre réglementaire actuel (en matière notamment d'inspection de travail), voire, dans certains cas, de simplifier celui-ci. Et, par ailleurs, il faudrait qu'il ait le courage d'inspirer une vraie réforme de la formation professionnelle pour offrir aux entreprises des moyens efficaces d'amélioration des parcours professionnels que celles-ci proposent à leurs salariés. Commençons par faire cela. Très vite. Puisque la « pause fiscale » n'est pas pour aujourd'hui, faisons au moins en sorte que la « pause sociale » ne soit pas pour demain. C'est l'intérêt même de notre pays...

Olivier Pastre et Alexandre Jost

URL source: <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/politique-eco-conjoncture/politique-economique/221181765/bien-etre-travail-1-croiss>

.
.